

DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANCE

NOS EQUIPEMENTS



Vallet Animation

11 Boulevard Stéphane Pusterle
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84
Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr
Directrice : Christelle BOUDAREL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
(fermé le mardi et le vendredi après-midi)

PÔLE PETITE ENFANCE Multi Accueil (3 mois à 3 ans révolus)



La Maison des Doudous

2 rue Saint-Michel
44330 VALLET
Tél. 02 40 31 11 68

Les p'tites Canailles

3 rue Saint-Louis
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 62 43

Mail : vallet.multiaccueil@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Valérie PARADELO

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

L'accueil de loisirs

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 85 01 33
Mail : vallet.enfance@utno.ifac.asso.fr

L'accueil périscolaire (pour l'école Paul Eluard)

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 33 77 09
Mail : vallet.periscolaire@utno.ifac.asso.fr

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

PÔLE JEUNESSE (collégiens et 14 à 17 ans révolus)

La Passerelle

11 Boulevard Pusterle
44330 VALLET
Tél. : 07 62 26 20 80
Mail : vallet.passerelle@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Jill RIALLAND

Espace Jeunes

11 Boulevard Pusterle
44330 VALLET
Tél. 07 62 26 15 48 / 02 40 36 25 55
Mail : vallet.jeunesse@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Pierre GAUVIN



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

PÔLE ADMINISTRATIF

Directrice : Christelle BOUDAREL

Responsable administrative : Olga RODRIGUES

Assistante administrative : Isabelle POLLET

PETITE ENFANCE Multi accueil (3 mois à 3 ans révolus)

Responsable : Valérie PARADELO

Adjointe : Anne-Cécile GUERRY-GAUTREAU

La Maison des Doudous

Educatrices de jeunes enfants : Lauren DUPAS, Anne-Cécile GAUTREAU

Auxiliaires puériculture : Nathalie BOLTEAU, Séverine CHARON, Myriam FLEURANCE,

Animatrice : Elena GASNIER

Agent d'entretien et cuisine) : Lydie ENGUERRAND

Les p'tites Canailles

Educatrice de jeunes enfants : Aurélie NEEL, Emmanuelle MARZIN

Auxiliaires puériculture : Manuella GOUANVIC

Animatrice : Elodie LOZOUET, Marie GUERIN, Lucie GALERNEAU

Agent d'entretien et cuisine : Stéphanie PENEAU

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

Adjoint : Amélie DENIS

L'équipe de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

Animateurs : Mélanie DUVAL, Dominique GAUTREAU, Patricia GRAVOUIL, Aline LE DU, Eliane MERAND, Marie JUSKO, Pauline NAULEAU, Ysoline BUREAU, Ludivine GUYADER, Fabienne CLAUDE, Lucie GALERNEAU, Caroline CANTIN

Agent entretien : Dominique GAUTREAU, Halima EMOND

PÔLE JEUNESSE (collégiens et 15 à 17 ans révolus)

La Passerelle

Responsable : Jill RIALLAND

Espace jeunes

Responsable : Pierre Gauvin

DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANCE

– Accueil périscolaire, Accueil de loisirs

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire, elle permet l'accès des familles à toutes les structures de la ville : crèches, halte, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs 3- 11 ans, La passerelle, l'Espace Jeunes.

Afin de bénéficier d'un ou des services accueil périscolaire, accueil de loisirs, nouveaux temps éducatifs, merci de nous fournir (selon la réglementation en vigueur) :

- ↪ Le dossier d'inscription complet et signé : fiche individuelle enfant, fiche famille, fiche sanitaire de liaison,
- ↪ Les autorisations et attestations parentales signées,
- ↪ La copie des vaccins de l'enfant,
- ↪ Une attestation de responsabilité civile individuelle accident,
- ↪ La copie d'un document précisant votre numéro d'allocataire CAF 44 ou MSA,
- ↪ La copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (pour les 2 parents),
- ↪ Le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli, daté et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal en cas de paiement des activités par prélèvement automatique.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





TARIFS

ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS) <i>Pour les Valletais</i>	
	Tarif ½ heure
QF jusqu'à 399 €	0,33 €
QF de 400 à 699 €	0,53 €
QF de 700 à 899 €	1,05 €
QF de 900 à 1099 €	1,50 €
QF de 1100 à 1199 €	1,60 €
QF de 1200 à 1399 €	1,70 €
QF de 1400 à 1699 €	1,80 €
QF de 1700 à 1999 €	1,85 €
QF de 2000 et +	1,95 €

⇒ *Le coût du goûter (inclus dans le tarif) varie de 0,40 à 0,80€/j/enfant*
 ⇒ *Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour familles domiciliées hors Vallet*

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS				
	½ journée sans repas	½ journée + repas	Journée complète	Tarifs péricentre
QF jusqu'à 399 €	3,32 €	5,28 €	6.24	0.33
QF de 400 à 699 €	3,94 €	6,44 €	7.28	0.53
QF de 700 à 899 €	5,60 €	8,5 €	10.56	1.05
QF de 900 à 1099 €	7,62 €	9,64 €	14.56	1.50
QF de 1100 à 1199 €	8,30 €	11,89 €	15.92	1.60
QF de 1200 à 1399 €	8,82 €	12,54 €	16.48	1.70
QF de 1400 à 1699 €	9.02 €	13.02 €	16.96	1.80
QF de 1700 à 1999 €	9,43 €	13,89 €	17.52	1.85
QF de 2000 et +	10,15 €	14,81 €	18.96	1.95

⇒ *A partir de 17h00 : tarifs APS à la ½ heure*
 ⇒ *Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour familles domiciliées hors Vallet*

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

	Journée complète (avec repas)	½ journée sans repas	½ journée avec repas
QF jusqu'à 399 €	7,78 €	3,92 €	6,23 €
QF de 400 à 699 €	9,13 €	4,54 €	7,27 €
QF de 700 à 899 €	13,24 €	6,70 €	10,62 €
QF de 900 à 1099 €	18,21 €	9,13 €	14,55 €
QF de 1100 à 1199 €	19,99 €	9,89 €	15,62 €
QF de 1200 à 1399 €	20,56 €	10,43 €	16,46 €
QF de 1400 à 1699 €	21,18 €	10,61 €	16,80 €
QF de 1700 à 1999 €	21,93 €	10,93 €	17,46 €
QF de 2000 et +	23,72 €	11,74 €	18,95 €
<p>⇒ <i>La journée complète comprend obligatoirement le repas incluant coût du repas + personne + locaux et charges</i></p> <p>⇒ <i>Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour familles domiciliées hors Vallet</i></p>			



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES ENFANCE – Accueil périscolaire, Accueil de loisirs

ARTICLE 1 : PRESENTATION ET HORAIRES DES ACTIVITES

→ L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Paul Eluard de Vallet. Le fonctionnement est coordonné par la directrice de l'accueil périscolaire.

Le dispositif pour l'accueil périscolaire repose sur trois principes :

- Répondre aux besoins des parents pour l'accompagnement des enfants (en fonction des places disponibles).*
- Une tarification en fonction du quotient familial et des heures consommées*
- Le fonctionnement de l'accueil périscolaire est coordonné par le projet pédagogique réalisé par le responsable de service en concertation avec l'équipe d'animation. Le responsable tient à disposition des usagers le projet pédagogique.*

L'accueil périscolaire est ouvert le matin et le soir durant les jours de classe. Après l'accueil du matin, les enfants sont emmenés dans les classes pour les maternelles et dans la cour pour les primaires.

Des animations sont également mises en place durant la pause méridienne à l'école élémentaire Paul Eluard durant les jours d'école. L'accès à ces animations est gratuit pour les enfants demi-pensionnaires.

Horaires :

Accueil périscolaire (période scolaire) :

- ↪ Matin : de 7h30 à 8h30*
- ↪ Soir : de 16h30 à 18h45*

→ L'accueil de loisirs :

L'Accueil de Loisirs est une structure de loisirs qui accueille les enfants scolarisés en école primaire et maternelle. Il est géré par l'Ifac dans le cadre de la Délégation de Service Public (D.S.P) signée avec la municipalité. Cette structure est ouverte à toutes les familles.

Le/la responsable de l'accueil de Loisirs est sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de D.S.P. Il est garant du bon fonctionnement de la structure, en application de la législation en vigueur, des orientations éducatives de l'Ifac et de la ville de Vallet et du projet pédagogique du service.

Horaires :

↗ Mercredi : de 7h30 à 18h45 - fonctionne en accueil périscolaire de 7h30 à 9h00 et 17h00 à 18h45

Trois possibilités d'inscription sont proposées :

- De 9h00 à 17h avec repas
- Ou en demi-journée sans repas : 9h00 à 11h45 ou de 13h00 à 17h00
- Ou en demi-journée avec repas : 9h00 à 13h00 ou de 11h45 à 17h00

↗ Vacances scolaires (fermé une semaine à Noël) :

- Journée complète avec repas : de 8h00 à 18h30
- Demi-journée : de 8h00 à 11h45 ou de 13h00 à 18h30
- Demi-journée avec repas de 8h00 à 13h00 ou de 12h00 à 18h30

Les jours de sortie des horaires spécifiques seront précisés sur le programme d'animation. Il est à noter que si votre enfant s'absente pour des activités extérieures, la journée ou demi-journée selon la période, vous sera facturée.

L'arrivée s'effectue entre 8h et 9h30 et le départ entre 17h et 18h30.

→ Retards :

Il est demandé aux parents de respecter les heures d'arrivée et heures de départ de leur(s) enfant(s) sauf cas de force majeure en prévenant à l'avance.

En cas de retard répété (3 retards) après la fermeture des services, il sera pris contact avec la famille et une somme forfaitaire de 5€ par enfant sera facturée aux parents. Par ailleurs, après fermeture et sans nouvelles d'un des responsables de l'enfant, le responsable de la structure avertira la directrice de l'association qui remettra l'enfant sous l'autorité de l'état (gendarmerie).

→ Fermeture :

Les bureaux de Vallet Animation et l'ensemble des activités sont fermés les jours fériés et la dernière semaine des vacances de Noël.

ARTICLE 2 : RESERVATION – INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur les lieux d'accueil (formulaires) et téléchargeables sur notre site. Un formulaire d'inscription doit être rempli par enfant et remis avec le règlement intérieur. Les formulaires d'inscription peuvent être remis directement au Directeur du centre ou adressés à Vallet Animation. La date de clôture est toujours indiquée sur les formulaires d'inscription.

→ L'Accueil périscolaire

Accueil périscolaire :

Les inscriptions se font sur rendez-vous, au service périscolaire, 9 Boulevard Dejoie aux heures d'ouverture du bureau : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12H00 et de 16h à 18h45 pendant le temps scolaire. Téléphone 02 40 33 77 09



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





Un dossier d'inscription complet doit être rempli par la famille avant l'admission de l'enfant. Lors de l'inscription de leurs enfants, les parents s'engagent à souscrire au présent règlement intérieur.

Les réservations sont réalisées auprès du service d'accueil périscolaire :

- sur place ou par téléphone au 02.40.33.77.09 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12H00 et de 16h15 à 18h45. (Pas de possibilité de laisser un message téléphonique).*
- par messagerie électronique à vallet.periscolaire@utno.ifac.asso.fr.*

La réservation est obligatoire les inscriptions s'effectuent 48 heures à l'avance. Au-delà de ce délai, l'inscription sera effective sous réserve des places disponible et du taux d'encadrement réglementaire.

Les annulations effectuées dans un délai inférieur à 48 heures et les absences seront facturées, sauf sur présentation d'un justificatif (hospitalisation, maladie, cas de force majeure). Toutes les absences non prévenues seront facturées.

→ Accueil de loisirs :

Les réservations se font à la journée avec repas à la demi-journée avec ou sans repas.

Les plaquettes d'information et réservation sont envoyées par mail, ou disponibles sur le site internet de Vallet. Les familles à jour de leur dossier administratif peuvent remplir et déposer le bulletin de réservation aux dates de permanences précisées sur la plaquette.

Les autres familles doivent au préalable constituer un dossier administratif, disponible à l'Accueil de Loisirs.

Les réservations à la journée sont prioritaires jusqu'à la date de retour des inscriptions.

Pour le mercredi matin et soir en péricentre, pendant le temps scolaire les inscriptions se font dans le cadre de l'inscription de l'accueil de loisirs par ½ heure à partir de 7h30 à 9h00 et 17h00 jusqu'à 18h45 au service accueil de loisirs aux heures d'ouverture du bureau hors vacances scolaires : les mardis de 15h30 à 18h30, les mercredis de 9h à 18h30 et les jeudis de 15h30 à 18h30. Les réservations peuvent également être effectué par mail (vallet.enfance@utno.ifac.asso.fr) et par téléphone. Téléphone 02 40 85 01 33

La réservation est obligatoire par chaque période (trimestre, mois ou quinzaine), les inscriptions s'effectuent au moins 10 jours à l'avance pour les vacances scolaires et jusqu'au lundi midi pour le mercredi auprès du directeur du centre.

La priorité est donnée aux enfants de Vallet.

Passée la date de clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte pendant 5 jours

ouvrables, durant lesquels le directeur de l'accueil de loisirs validera les demandes en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement. Dans tous les cas, le responsable légal sera informé de la décision.

Les inscriptions sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier ou par mail à la fin du mois.

Aucun remboursement n'est possible sauf :

- *Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical original ou circonstance exceptionnelle dûment justifiée transmis dans un délai de 10 jours à Vallet Animation feront l'objet d'un remboursement :*
 - o *par chèque*
 - o *régularisations reportées sur le prélèvement suivant dans le cadre du prélèvement automatique**au-delà les journées seront perdues.*

Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a pas effectué l'inscription ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Les enfants seront automatiquement transférés à la coordination où le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

Les absences, faute de justificatifs (certificat médical pour l'enfant, certificat de perte d'emploi d'un des parents ou de décès d'un membre de la famille), sont facturées si non prévenues 3 jours avant la date prévue pour les mercredis, 8 jours avant la date prévue pour les petites vacances et 15 jours pour l'été.

→ Activités extérieures :

Les enfants ayant des activités extérieures, sont autorisés à partir et revenir, sous réserve que les parents aient fourni une décharge de responsabilité concernant le temps où ils sont en dehors de l'Accueil. Cette possibilité concerne les enfants de CM1 et plus. En deçà, les enfants devront être accompagnés d'un adulte désigné par les parents.

ARTICLE 3 : TARIFICATION ET FACTURATION

→ Tarification :

Le quotient familial détermine le tarif qui est appliqué à la famille. Il est calculé d'après les ressources annuelles perçues par le foyer. Il est basé sur le mode de calcul de la caisse d'Allocations Familiales.

Le tarif comprend : le repas du midi et le goûter (selon la formule), les activités, les sorties, l'encadrement pédagogique, les assurances.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





Tout changement de situation ou d'avis (n° téléphone fixe, portable, adresse, employeur, naissance, séparation...) doit être communiqué au secrétariat Vallet Animation dans les meilleurs délais. Les modifications entraînant des changements de quotient familial et/ou tarif horaire seront prises en compte à réception des documents, sans rétroactivité.

L'association se réserve le droit d'effectuer une vérification de chaque quotient familial au moyen de CAFPRO. Les écarts entre l'attestation et le quotient familial apparaissant sur CAFPRO peuvent engendrer une régulation au niveau de la facturation.

→ Facturation :

Chaque mois, une facture rassemblant l'ensemble des jours de présence est envoyée par courrier ou par mail dans la première quinzaine qui suit le mois écoulé.

Les factures doivent être réglées tous les mois, à la date d'échéance fixée.

Les familles qui règlent après la date d'échéance reçoivent automatiquement une relance de facture et s'exposent à une mise en recouvrement immédiate par le service contentieux et d'un refus d'accès aux activités.

→ Modalités de paiement :

Les factures sont payables par : prélèvement SEPA, chèque, espèce et CESU.

L'établissement accepte les chèques vacances (ANCV), les bons loisirs de la CAF et les participations des Comités d'Entreprises.

→ Réclamation :

Toute contestation portant sur une facture doit être émise dans un délai de 8 jours, après réception, auprès de Vallet Animation. Elle devra être transmise par courrier ou par mail à Vallet Animation et fera l'objet d'une réponse écrite après vérification des informations.

→ Attestation :

Les attestations à destination des Comités d'Entreprises ne sont délivrées que sur demande et lorsque les factures sont intégralement soldées.

Vallet Animation peut délivrer un justificatif fiscal à la demande des familles.

ARTICLE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

→ Assurances :

Selon l'obligation d'assurance, l'association informe les responsables légaux des enfants mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance supplémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

→ Responsabilités médicales :

Tout enfant admis sur les structures d'animation doit être à jour de ses vaccinations. Si l'enfant n'a pas été vacciné du fait d'une contre-indication, une attestation médicale doit être fournie. En cas de traitement médical occasionnel à administrer à l'enfant durant le temps de présence dans les accueils, la famille doit fournir l'ordonnance prescrite par le médecin et une autorisation écrite du responsable légal.

→ Responsabilités autres :

Vallet Animation ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou même de détérioration de tout vêtement ou objet de valeur apporté par les enfants. L'établissement ne procèdera à aucun remboursement.

→ Comportements particuliers :

En cas de comportement mettant en jeu la sécurité physique, morale ou affective des uns et des autres (violence), une rencontre avec les parents sera proposée afin de trouver ensemble une solution adaptée.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr

